

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 12 novembre 2002 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne Harvey
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Réjean Langlois
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur René Gélinas	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE madame Brunelle Lafrenière, commissaire représentante du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de neuf personnes.

Monsieur Jean Boutet de la firme comptable Boutet Drolet, vérificateur externe pour la commission scolaire, est aussi présent. Monsieur Denis Lampron, directeur du Carrefour Formation Mauricie et du Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice, est arrivé à 21 h 10.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 153 1102 :

Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1102-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

5.3 Dysphasie.

5.4 Félicitations.

8.3 Protocole d'entente avec le MEQ – Quatre univers de compétences génériques.

11.5 Ouverture de postes.

QUE l'article 4.5 de l'ordre du jour soit remplacé par l'article 10.1 « États financiers 2001-2002 »;

QUE l'article 13.2 « Réseau de télécommunication » soit retiré de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption du
procès-verbal

RÉSOLUTION 154 1102 :

Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 22 octobre 2002 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 1102-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur Richard Gariépy intervient au nom d'un groupe de parents concernant l'école Saint-Jean-Bosco du secteur de Grand-Mère. Monsieur Gariépy soumet alors la question suivante : « Est-ce que l'école Saint-Jean-Bosco, secteur Grand-Mère, sise au 1580, 10^e Avenue, va changer de vocation? Si oui, quelle sera sa nouvelle vocation? ».

Sur ce, monsieur le président Jean-Yves Laforest souligne alors la consultation effectuée l'an passé par la commission scolaire au terme de laquelle une orientation de transférer les élèves vers les écoles Saint-Paul et Laflèche a été prise. Quant à la vocation de l'école Saint-Jean-Bosco, cette question est actuellement à l'étude.

Président

Secrétaire

Monsieur Gariépy questionnant sur le changement de vocation, le directeur général précise à ce dernier que la seule décision prise actuellement concernant l'école Saint-Jean-Bosco est à l'effet qu'elle ne serve plus aux fins de l'enseignement aux jeunes à compter de l'année scolaire 2003-2004. Monsieur Hogue ajoute qu'il ne s'agit donc pas d'une décision de fermeture du bâtiment mais bien de ne plus utiliser celui-ci pour les fins d'enseignement aux jeunes. Quant à son utilisation ultérieure, un comité de travail procède actuellement à une étude et une orientation sera prise par le conseil des commissaires en suivi de ces travaux.

Monsieur Richard Gariépy adresse alors une seconde question à savoir : « Quelles sont les étapes qui ont été suivies dans le processus décisionnel pour en arriver au verdict de fermeture de l'école Saint-Jean-Bosco, secteur Grand-Mère, sise au 1580, 10^e Avenue ? ».

Le directeur général exprime à nouveau la position à l'effet qu'il n'y a pas eu de fermeture. Monsieur Hogue réfère monsieur Gariépy au document qui lui fut remis et dans lequel les données afférentes sont indiquées. Il résume tout de même le processus décisionnel en soulignant les étapes suivies dont celles ayant impliquées le milieu et l'ensemble des membres du conseil d'établissement et dont l'aboutissement fut l'adoption de la résolution du conseil des commissaires au mois de juin 2002.

Monsieur Gariépy dépose alors ses questions par écrit demandant à ce qu'elles apparaissent au procès-verbal de la réunion ainsi que les réponses les accompagnant.

Un autre citoyen, monsieur Mario Proulx prend alors la parole pour demander que la réponse soit indiquée au procès-verbal.

Le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue souligne que c'est dans le procès-verbal de juin 2002 qu'on peut obtenir réponse.

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs à la direction générale. Le directeur général adjoint, monsieur Pierre Chénard, est alors invité à présenter le dossier concernant une quatrième cohorte de la banque de directions d'école et de centre. Après avoir reçu les explications de monsieur Chénard, une résolution pour former un comité de sélection est adoptée.

Comité de sélection pour la banque de directions d'école et de centre

RÉSOLUTION 155 1102 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie devra combler plusieurs postes de direction d'école et de centre d'ici les prochaines années;

CONSIDÉRANT que la banque de candidats et candidates est limitée;

CONSIDÉRANT que la formation d'une quatrième cohorte de candidats et candidates à la direction d'écoles et de centres est souhaitée pour avril 2003;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE qu'un comité de sélection des candidats et des candidates admis dans la 4^e cohorte de la banque de directions d'école et de centre soit formé de monsieur le commissaire Claude Béland et de madame la commissaire Danielle Bolduc, du directeur général adjoint, du directeur des Services des ressources humaines, et selon l'ordre d'enseignement primaire, secondaire ou adultes et formation professionnelle, de la directrice des Services de l'enseignement aux jeunes, du directeur des Services de l'enseignement aux adultes, d'une direction d'école primaire, d'une direction d'école secondaire ou d'une direction de centre;

QUE, de plus, messieurs Réjean Gélinas et Réjean Langlois ainsi que madame Sylvie Dupont-Simard agissent à titre de substituts aux commissaires désignés.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue porte à l'attention du conseil des commissaires une demande de congé sans traitement présentée par un cadre d'école. La résolution ci-après décrite est alors adoptée.

Demande de congé
sans traitement –
Christian Éthier

RÉSOLUTION 156 1102 : CONSIDÉRANT, en référence aux résolutions 144 1001, 180 1101 et 407 0402, que des congés sans traitement ont été autorisés à monsieur Christian Éthier, directeur adjoint d'école au secondaire, et ce, pour la période du 3 décembre 2001 au 3 décembre 2002;

CONSIDÉRANT que monsieur Éthier a présenté une demande afin de poursuivre son congé sans traitement jusqu'au 3 décembre 2003;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE qu'il ne soit pas donné suite à la demande de congé sans traitement présentée par monsieur Christian Éthier.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général informe les commissaires de la nomination de monsieur Pierre Chénard à la vice-présidence du conseil d'administration de l'organisme Éducation internationale. Une résolution de félicitations est alors adoptée.

Félicitations à
Pierre Chénard

RÉSOLUTION 157 1102 : CONSIDÉRANT que Éducation internationale est une coopérative de services de développement et d'échanges en éducation, créée par la Fédération des commissions scolaires du Québec ;

CONSIDÉRANT que l'organisme regroupe des commissions scolaires et autres organismes de l'éducation francophones ou anglophones du Québec ou des autres provinces;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de Éducation internationale est composé de 13 administrateurs élus par l'assemblée générale dont 7 administrateurs parmi les délégués des commissions scolaires francophones de la province de Québec ;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Chénard, directeur général adjoint de la Commission scolaire de l'Énergie, a récemment été élu à la vice-présidence du conseil d'administration de Éducation internationale ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Pierre Chénard suite à sa nomination au poste de vice-président du conseil d'administration de Éducation internationale.

Adopté unanimement

Par la suite, le directeur général informe les commissaires de la confirmation du statut d'emploi régulier à monsieur Claude Leclerc au poste de directeur d'école secondaire. De même, le directeur général recommande un tel statut concernant le directeur des Services de l'enseignement aux adultes laquelle reconnaissance requiert l'adoption d'une résolution.

Statut d'emploi régulier à monsieur Daniel Bussière

RÉSOLUTION 158 1102 :

CONSIDÉRANT que les membres du personnel cadre des services sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT au terme de cette période de probation de monsieur Daniel Bussière, directeur des Services de l'enseignement aux adultes, que la direction générale a soumis un rapport d'évaluation favorable;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Daniëlle Bolduc PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier au poste de directeur des Services de l'enseignement aux adultes à monsieur Daniel Bussière.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires prennent connaissance du rapport du vérificateur externe et des états financiers 2001-2002. À cette occasion, monsieur Jean Boutet de la firme de comptables agréés Boutet Drolet est invité à présenter chacun de ces documents. Des informations sont également fournies par le directeur des Services des ressources financières, monsieur Claude Vincent. Au terme des échanges et des renseignements reçus sur ce dossier, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Rapport du vérificateur externe et des états financiers 2001-2002

RÉSOLUTION 159 1102 :

CONSIDÉRANT que les opérations financières de la Commission scolaire de l'Énergie ont été vérifiées par la firme comptable Boutet et Drolet;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis les états financiers 2001-2002 de la Commission scolaire de l'Énergie et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soient acceptés le rapport financier de la Commission scolaire de l'Énergie au 30 juin 2002 et le rapport du vérificateur externe, décrits sur le document 1102-05.

Adopté unanimement

Document relatif
au surplus au 30
juin 2002

RÉSOLUTION 160 1102 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit accepté le surplus au 30 juin 2002 aux états financiers tel qu'indiqué au document 1102-06.

Adopté unanimement

En étant ensuite aux sujets relatifs aux commissaires, il est procédé à la désignation des membres du comité exécutif.

Membres du
comité exécutif
2002-2003

RÉSOLUTION 161 1102 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique, que le conseil des commissaires institue un comité exécutif;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif est formé de cinq à sept membres ayant le droit de vote, dont le président de la commission scolaire, et des commissaires représentantes du comité de parents;

CONSIDÉRANT également que le conseil des commissaires détermine la durée du mandat des membres du comité exécutif;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que soit institué un comité exécutif composé des membres suivants :

Monsieur Jean-Yves Laforest, président;
Madame Carole Boisclair, commissaire;
Madame Danielle Bolduc, commissaire;
Monsieur Mario Champagne, commissaire;
Monsieur Réjean Gélinas, commissaire;
Madame Johanne Harvey, commissaire;
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire;
Les deux commissaires représentantes du comité de parents;

Président

Secrétaire

QUE la durée du mandat des membres du comité exécutif soit d'une année, avec expiration le troisième dimanche de novembre.

Adopté unanimement

Présentation est après faite par monsieur le commissaire Serge Lafontaine d'une recommandation du comité de révision d'une décision visant un élève. Il est alors donné suite à cette recommandation.

Recommandation
du comité de
révision d'une
décision visant un
élève

RÉSOLUTION 162 1102 :

Garnier ;

CONSIDÉRANT que les parents sont satisfaits des services reçus par leur enfant à l'école Saint-Charles-

Saint-Charles-Garnier ;

CONSIDÉRANT que l'élève s'est bien intégré à l'école

CONSIDÉRANT que la direction de l'école Saint-Charles-Garnier a évalué qu'il n'y a pas d'élève compatible à l'école Saint-Charles-Garnier pour que l'élève bénéficie d'une ressource déjà en place ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de révision de maintenir l'élève à l'école Saint-Charles-Garnier avec une éducatrice à temps complet ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que l'élève identifié au document 0902-10 soit maintenu à l'école Saint-Charles-Garnier et qu'il bénéficie des services d'une éducatrice spécialisée.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, madame la commissaire Nicole B.-Girard s'enquiert de la façon dont procède la commission scolaire, notamment à l'égard des cas de dysphasie, et ce, en l'absence de personnel en orthophonie. Le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, mentionne alors que la commission scolaire cible la clientèle en terme d'évaluation. Les besoins urgents ou essentiels à l'orientation sont référés pour évaluation en privé lorsque des places sont disponibles.

Par la suite, une résolution de félicitations est adoptée à l'intention des personnes ayant été élues à l'occasion des récentes élections municipales.

Félicitations

RÉSOLUTION 163 1102 :

et Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que des élections ont récemment eu lieu dans les municipalités de La Croche, Saint-Barnabé

Président

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que des félicitations soient adressées aux maires et aux conseillers municipaux ayant été élus ou réélus.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes. La directrice de ces services, madame Maryse Demers, présente alors un document décrivant les frais chargés aux parents en 2002-2003 dans les écoles primaires et secondaires. Un dépôt de ce document est effectué.

Document relatif
aux frais chargés
aux parents en
2002-2003

RÉSOLUTION 164 1102 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit déposé le document 1102-07 relatif aux frais chargés aux parents en 2002-2003 dans les écoles primaires et secondaires.

Adopté unanimement

Madame Demers soumet ensuite à l'attention des commissaires la clientèle scolaire officielle 2002-2003 en date du 30 septembre 2002. Il ressort des statistiques une baisse de 343 élèves par rapport à la clientèle de l'année scolaire 2001-2002. Au terme des explications fournies par madame Demers, les tableaux de la clientèle scolaire sont déposés.

Documents relatifs
à la clientèle
scolaire 2002-2003
au 30 septembre
2002

RÉSOLUTION 165 1102 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soient déposés les tableaux de la clientèle scolaire 2002-2003 au 30 septembre 2002, décrits sur le document 1102-08.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 30, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 166 1102 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 10, il est procédé à la réouverture de la séance du conseil des commissaires et sont constatées les absences de messieurs les commissaires Mario Champagne, René Gélinas et Yves Tousignant.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 167 1102 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

En référence aux sujets relatifs aux Services complémentaires, monsieur Pierre Larose fait une présentation multimédia expliquant les services d'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire. Monsieur le commissaire Réal Julien demande à ce que cette présentation soit reprise en comité de travail des commissaires.

En étant aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes, monsieur Daniel Bussière souligne, dans un premier temps, une entente avec le Centre Local d'Emploi (CLE) de Shawinigan. Plus spécifiquement, le CLE a offert de financer les services d'une intervenante psychosociale qui oeuvrera au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice auprès des adultes inscrits pour parfaire leur formation scolaire ou sociale. Cette personne travaillera au centre à raison de 24 heures par semaine du 18 novembre 2002 jusqu'au mois de juin 2003. Monsieur Bussière en profite pour souligner les excellentes relations avec les CLE de la région.

Dans un deuxième temps, monsieur Bussière fait un suivi sur le nouveau programme « DEP en matériaux composites ». Monsieur Bussière rappelle que ce programme a été mis en place avec la collaboration du CLE de Shawinigan et des entreprises de la région et qu'il est en cours depuis maintenant deux mois. Monsieur Bussière exprime sa satisfaction quant aux résultats du nouveau programme et indique qu'une étude est actuellement en cours quant à la possibilité de démarrer une seconde cohorte avant la fin de l'année 2002-2003. Les commissaires seront informés du cheminement de ce dossier.

Finalement, le directeur des Services de l'enseignement aux adultes porte à l'attention des commissaires la conclusion d'un protocole d'entente avec le MEQ pour la mise à l'essai d'un service de reconnaissance des acquis extrascolaires intitulé : « les quatre univers de compétences génériques tirées de l'expérience personnelle des adultes ».

Consécutivement et en référence aux sujets relatifs au Secrétariat général, les commissaires autorisent le règlement hors cours d'une action sur compte, et ce, après avoir reçu les informations de Me Serge Carpentier.

Règlement hors
cours d'une action
sur compte

RÉSOLUTION 168 1102 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie assume les droits et les obligations de la Commission scolaire Val-Mauricie par suite de la fusion des commissions scolaires en 1998 ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Val-Mauricie est défenderesse dans une action sur compte intentée par la firme d'ingénieurs Consultants CGL inc. ;

CONSIDÉRANT que le secrétaire général recommande le règlement hors cours de cette action ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que soit autorisé le règlement hors cours de la cause inscrite à la Cour du Québec (Chambre civile) et portant le numéro 400-02-002079-968 ;

Président

QUE, par suite, le secrétaire général soit autorisé à donner le mandat requis pour les fins précitées.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services des ressources humaines et adoptent, successivement et après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites.

Engagements

RÉSOLUTION 169 1102 : CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du Ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Bibeau Marie-Josée, orthopédagogue, poste de 20 heures/semaine, secteurs Centre-de-la-Mauricie, Normandie et Val-Mauricie, et ce, vers le 13 novembre 2002;
- Bourbeau Sylvie, orthopédagogue, poste de 25 heures/semaine, secteur Centre-de-la-Mauricie, Normandie et Val-Mauricie, et ce, vers le 13 novembre 2002;
- Bourque Micheline, orthopédagogue, poste de 25 heures/semaine, secteurs Centre-de-la-Mauricie, Normandie et Val-Mauricie, et ce, vers le 13 novembre 2002;
- Cardinal Marcel, technicien en éducation spécialisée, poste de 15 heures/semaine à l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface, et ce, vers le 13 novembre 2002;
- Cloutier Martine, technicienne en éducation spécialisée, poste de 10 heures/semaine à l'école La Croisière de Saint-Sévérin, et ce, vers le 13 novembre 2002;
- Fugère Karen, technicienne en éducation spécialisée, poste de 25 heures/semaine à l'école Centrale de Saint-Mathieu-du-Parc, et ce, vers le 13 novembre 2002;
- Jean Mélanie, technicienne en éducation spécialisée, poste de 15 heures/semaine à l'école Saint-Joseph de Shawinigan, et ce, vers le 13 novembre 2002;
- Josée Croteau, psychoéducateur(trice), poste de 25 heures/semaine, secteurs Centre-Mauricie, Normandie et Val-Mauricie, et ce, vers le 13 novembre 2002;

Président

- Lefebvre Josyane, technicienne en éducation spécialisée, poste de 25 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, et ce, vers le 13 novembre 2002;
- Lépine Karine, technicienne en éducation spécialisée, poste de 25 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, et ce, vers le 13 novembre 2002;
- Mailhot Lisette, technicienne en éducation spécialisée, poste de 26 heures/semaine à l'école Jacques-Buteux de La Tuque, et ce, vers le 13 novembre 2002;
- Marchand Yvon, enseignant à l'École forestière de La Tuque, et ce, à compter du 22 août 2002;
- Pelletier Valérie, technicienne en éducation spécialisée, poste de 25 heures/semaine à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, et ce, vers le 13 novembre 2002;
- St-Amand Annie, orthopédagogue, poste de 9 heures/semaine, secteurs Centre-de-la-Mauricie, Normandie et Val-Mauricie, et ce, vers le 13 novembre 2002;
- St-Onge Margaret, opératrice, de duplicateur offset, poste de 35 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie de Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 13 novembre 2002;
- Trudel Carole, enseignante en français à l'éducation des adultes au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, et ce, à compter du 19 août 2002;
- Vincent Daniel, enseignant en histoire à l'école secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite, et ce, à compter du 19 août 2002.

Adopté unanimement

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 170 1102 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit acceptée la démission de membres du personnel suivants :

- Marineau-Tourigny Denise, agente de bureau, classe I au Carrefour Formation Mauricie de Shawinigan, laquelle est effective au 6 novembre 2002;
- Thiffault Jacques, enseignant à l'école La Croisière de Saint-Séverin, laquelle est effective au 17 novembre 2002.

Adopté unanimement

Retraite
progressive

RÉSOLUTION 171 1102 :

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demande de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie demande de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE d'accepter la demande de retraite progressive à la personne suivante :

- Madame Réjeanne Bellerive, agente de bureau, classe I au Centre administratif, dans un plan de cinq (5) ans entrant en vigueur le 30 août 2002.

Adopté unanimement

Modification
d'une résolution
d'engagement

RÉSOLUTION 172 1102 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 140 1002 adoptée le 22 octobre 2002, que le conseil des commissaires a procédé à l'engagement de monsieur René Girard au poste d'ouvrier certifié d'entretien;

CONSIDÉRANT que cette résolution précise que le poste est à raison de 38,5 heures/semaine alors qu'il doit être de 38,75 heures/semaine;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que la résolution 140 1002 soit modifiée en remplaçant le nombre d'heures de travail du poste d'ouvrier certifié d'entretien de 38,5 heures/semaine par 38,75 heures/semaine relativement à l'engagement de monsieur René Girard.

Adopté unanimement

Ouverture de poste

RÉSOLUTION 173 1102 : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2002-2003;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE l'ouverture du poste suivant :

- Un poste de technicien(ne) en éducation spécialisée à caractère cyclique dans le cadre d'animation Passe-Partout, poste de 15 heures/semaine pour les écoles des secteurs Mékinac et Val-Mauricie; et ce, à compter du 13 novembre 2002.

Adopté unanimement

Consécutivement, le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, présente un dossier pour l'agrandissement et le réaménagement des locaux du département de « mécanique industrielle » au Carrefour Formation Mauricie. Au terme des explications fournies par monsieur Trépanier, le conseil des commissaires adopte une résolution demandant au ministère de l'Éducation un tel agrandissement.

Président

Demande
d'agrandissement
du département de
« mécanique
industrielle » au
C.F.M.

RÉSOLUTION 174 1102 : CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation (MEQ) a élaboré, selon un scénario de 66 élèves, un nouveau programme d'enseignement en « Mécanique industrielle »;

CONSIDÉRANT que le département de mécanique industrielle du Carrefour Formation Mauricie (C.F.M.) dessert actuellement une clientèle de 170 élèves, soit 257 % de la clientèle prévue par le nouveau programme;

CONSIDÉRANT que selon les directives du MEQ, le Carrefour Formation Mauricie (C.F.M.) devrait disposer de 2 988 mètres carrés pour desservir adéquatement ses 170 élèves;

CONSIDÉRANT que les surfaces actuellement disponibles sont de 1 593 mètres carrés ce qui fait en sorte qu'il est très difficile de fournir un environnement sécuritaire;

CONSIDÉRANT que pour répondre aux besoins et aux recommandations du MEQ, un projet de réaménagement et d'agrandissement s'avère nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE qu'une demande soit soumise au ministère de l'Éducation pour l'agrandissement et le réaménagement des locaux du département de « Mécanique industrielle » au Carrefour Formation Mauricie, et ce, suivant les caractéristiques décrites dans le document d'étude d'avant-projet daté d'octobre 2002 (document 1102-09);

QU'aux fins de ce projet, soit demandé au ministère de l'Éducation d'assumer le coût des travaux dont l'estimation actuelle est de 4 120 417 \$;

QUE copie de la présente résolution soit également transmise au député du comté de Saint-Maurice monsieur Claude Pinard.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'informatique et du transport scolaire, monsieur Denis Émond soumet à l'acceptation du conseil des commissaires l'achat d'équipement informatique. Il est alors donné suite à la recommandation de monsieur Émond et une résolution est adoptée en ce sens.

Achat
d'équipement
informatique

RÉSOLUTION 175 1102 : CONSIDÉRANT que l'acquisition d'équipement informatique pour les écoles et centres de la commission scolaire est nécessaire;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 4.1.3 de la « *Politique d'achat de biens et services* », la commission scolaire a demandé des prix auprès de 2 fournisseurs (voir document 1102-10);

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que le budget d'immobilisation 2002-2003 a été accepté;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que le conseil des commissaires autorise l'achat d'équipement informatique auprès de :

- INFOTECK CENTRE ORDINATEUR au coût total de 186 816,73 \$, toutes taxes incluses;
- MEUBLEUR SPAIN LTEE au coût total de 42 453,10 \$, toutes taxes incluses;

QUE cet achat soit payé à même le budget d'immobilisation 2002-2003 de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Par ailleurs et concernant le transport scolaire, monsieur Émond indique qu'un compte rendu de la dernière rencontre du comité de travail pour l'analyse des problématiques afférentes au transport scolaire sera déposé lors de la prochaine séance du conseil des commissaires.

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Dépôt d'un résumé de la correspondance reçue

RÉSOLUTION 176 1102 : Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 7 et 12 novembre 2002, décrit sur le document 1102-11.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À 23 h 10 et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Huis clos

RÉSOLUTION 177 1102 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Madame la commissaire Diane Samson et monsieur le commissaire Réjean Langlois ont quitté la séance pendant le huis clos soit respectivement à 23 h 40 et 23 h 45.

À 00 h 15, il est successivement procédé à la réouverture au public et à la clôture de la séance.

Président

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 178 1102 :
des commissaires.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE
que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 179 1102 :
conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE
que soit déclarée close la présente séance ordinaire du

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire